

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 05.09.97.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 12.03.99 Bulletin 99/10.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : BERTRAND FAURE EQUIPEMENTS  
SA SOCIÉTÉ ANONYME — FR.

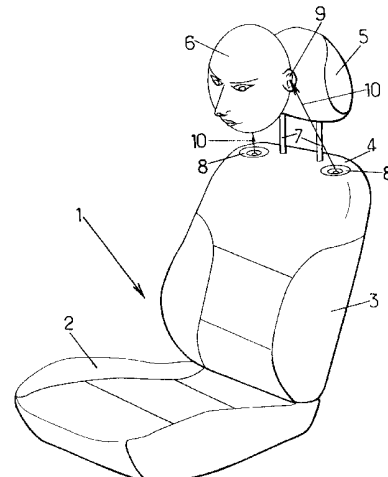
⑦2 Inventeur(s) : BOINAIS OLIVIER et MESNAGE STE-  
PHANE.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET PLASSERAUD.

⑤4 SIEGE DE VEHICULE DOTE DE HAUT-PARLEURS.

⑤7 Il s'agit d'un siège de véhicule comportant une assise  
(2) et un dossier (3). Au moins un haut-parleur (8) est dispo-  
sé dans la partie supérieure (4) du dossier en étant orienté  
vers le haut.



Siège de véhicule doté de haut-parleurs.

La présente invention est relative aux sièges de véhicules dotés de haut-parleurs, notamment pour véhicules équipés de radiotéléphones "mains libres".

Plus particulièrement, l'invention concerne un siège de véhicule comportant une assise et un dossier, ce dossier s'étendant vers le haut à partir de l'assise jusqu'à une partie supérieure, ce siège comportant au moins un haut-parleur disposé au voisinage de l'emplacement de la tête de l'utilisateur, ce qui permet une bonne écoute des sons provenant dudit haut-parleur par ledit utilisateur, et une certaine discrétion vis-à-vis des autres occupants du véhicule.

Le document GB-A-2 102 656 décrit un exemple d'un tel siège, dans lequel deux haut-parleurs sont intégrés dans l'appui-tête.

Le siège décrit dans ce document présente toutefois l'inconvénient de nécessiter le passage des fils électriques d'alimentation des haut-parleurs dans les broches de support de l'appui-tête, ce qui complique notablement le montage dudit appui-tête et augmente le prix de revient du siège, en particulier si la position de l'appui-tête doit pouvoir être réglée.

De plus, lorsque l'appui-tête d'un tel siège est amovible, l'enlèvement de cet appui-tête est complexe, dans la mesure où il est nécessaire de déconnecter les haut-parleurs en même temps qu'on enlève l'appui-tête, faute de quoi les connexions des haut-parleurs seraient abîmées.

Enfin, l'intégration des haut-parleurs dans l'appui-tête est problématique, dans la mesure où, d'une part,

elle ne doit pas se faire au détriment des fonctions de sécurité assurées par l'appui-tête, et d'autre part, les haut-parleurs intégrés dans l'appui-tête sont spécialement visibles et peuvent le cas échéant nuire à l'aspect esthétique du siège.

5 La présente invention a notamment pour but de pallier à ces inconvénients.

A cet effet, selon l'invention, un siège du genre en question est essentiellement caractérisé en ce que le haut-parleur est disposé dans la partie supérieure du dossier en étant orienté vers le haut.

Grâce à ces dispositions, le passage des fils électriques d'alimentation du haut-parleur n'implique aucun montage complexe, et on conserve néanmoins tous les avantages des haut-parleurs disposés dans l'appui-tête.

15 De plus, lorsque l'appui-tête d'un tel siège est amovible, l'enlèvement de cet appui-tête est simple et ne risque pas d'endommager les connexions du haut-parleur.

Enfin, l'implantation du haut-parleur dans la partie supérieure du dossier ne pose aucun problème vis-à-vis de la sécurité du passager du siège, et le haut-parleur ainsi implanté est moins visible que lorsqu'il est implanté dans l'appui-tête.

Dans des modes de réalisation préférés de l'invention, on peut éventuellement avoir recours en outre à l'une et/ou à l'autre des dispositions suivantes :

- la partie supérieure du dossier porte un appui-tête et inclut deux haut-parleurs qui sont disposés de part et d'autre de cet appui-tête en étant orientés vers le haut ;

30 - l'appui-tête est réglable en hauteur et est adapté pour être placé dans une position basse où il tou-

che la partie supérieure du dossier, les haut-parleurs étant suffisamment décalés de part et d'autre de l'appui-tête pour ne pas être recouverts par cet appui-tête lorsqu'il est en position basse ;

- 5           - le haut-parleur présente un diamètre inférieur à 5 cm.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description suivante d'une de ses formes de réalisation, donnée à titre d'exem-  
10 ple non limitatif, en regard des dessins joints.

Sur les dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un siège selon une forme de réalisation de l'invention,  
- et la figure 2 est une vue de dessus du siège  
15 de la figure 1.

Sur les différentes figures, les mêmes références désignent des éléments identiques ou similaires.

Les figures 1 et 2 représentent un siège de véhicule 1, notamment un siège avant de véhicule automobile.

- 20           Ce siège comprend une assise 2 et un dossier 3 qui s'étend vers le haut à partir de l'assise 2, jusqu'à une partie supérieure 4 qui porte un appui-tête 5 définissant un emplacement pour la tête 6 d'un utilisateur du siège.

Cet appui-tête 5 peut être monté sur la partie su-  
25 périeure 4 du dossier au moyen de deux broches verticales 7, ou d'un autre système permettant de régler la hauteur de l'appui-tête entre, d'une part, une position haute, et d'autre part, une position basse où ledit appui-tête touche la partie supérieure 4 du dossier.

- 30           Le cas échéant, les broches 7 peuvent également permettre d'enlever l'appui-tête 5.

Par ailleurs, dans la partie supérieure 4 du dossier, sont intégrés deux haut-parleurs 8 qui affleurent à la surface de ladite partie supérieure de part et d'autre de l'appui-tête 5, ces haut-parleurs 8 étant orientés vers le haut au voisinage de l'emplacement de la tête 6 de l'utilisateur, de façon que les sons émis par lesdits haut-parleurs puissent parvenir sensiblement directement aux oreilles 9 de l'utilisateur, selon la direction représentée par les flèches 10.

10 Les haut-parleurs 8 présentent de préférence un diamètre D inférieur à 5 cm, de façon à pouvoir s'intégrer facilement dans la partie supérieure 4 du dossier, et lesdits haut-parleurs sont suffisamment décalés de part et d'autre de l'appui-tête 5 pour ne pas être recouverts par cet appui-tête lorsqu'il est en position basse.

15 Les haut-parleurs 8 sont de préférence raccordés à un système de radiotéléphone de type "mains libres" (non représenté), mais ils peuvent également être raccordés à tout autre système audio tel qu'un autoradio, un lecteur de cassettes, un lecteur de disques optiques, etc.

REVENDEICATIONS

1. Siège de véhicule comportant une assise (2) et un dossier (3), ce dossier s'étendant vers le haut à partir de l'assise jusqu'à une partie supérieure (4), ce  
5 siège comportant au moins un haut-parleur (8) disposé au voisinage de l'emplacement de la tête de l'utilisateur, **caractérisé en ce que** le haut-parleur (8) est disposé dans la partie supérieure (4) du dossier en étant orienté vers  
10 le haut.

2. Siège de véhicule selon la revendication 1, dans lequel la partie supérieure (4) du dossier porte un appui-tête (5) et inclut deux haut-parleurs (8) qui sont  
15 disposés de part et d'autre de cet appui-tête en étant orientés vers le haut.

3. Siège selon la revendication 2, dans lequel l'appui-tête (5) est réglable en hauteur et est adapté pour être placé dans une position basse où il touche la  
20 partie supérieure (4) du dossier, les haut-parleurs (8) étant suffisamment décalés de part et d'autre de l'appui-tête pour ne pas être recouverts par cet appui-tête lorsqu'il est en position basse.

4. Siège selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le haut-parleur (8) présente un  
25 diamètre (D) inférieur à 5 cm.

FIG.2.

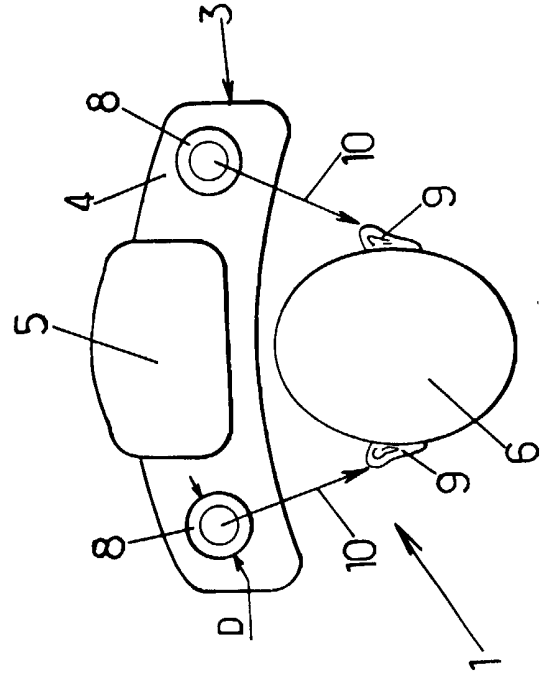
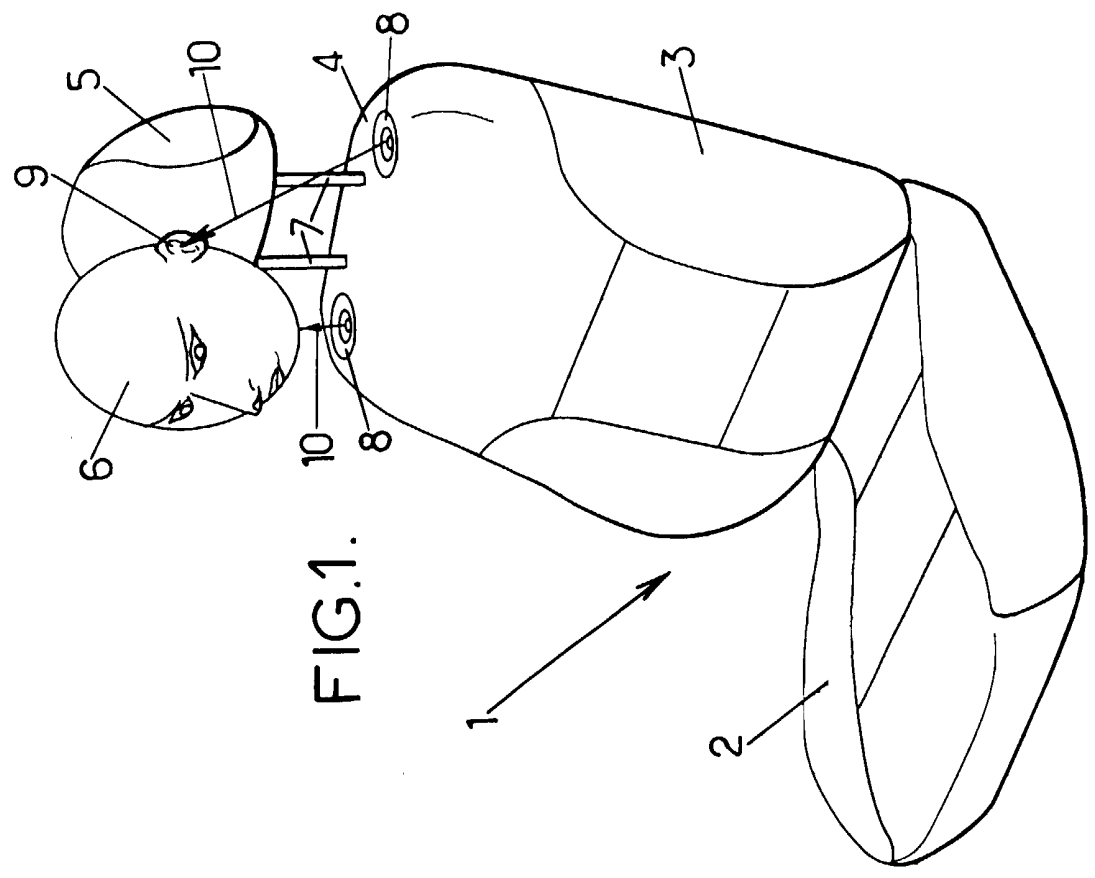


FIG.1.



INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 546718  
FR 9711072

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	EP 0 264 785 A (WANG LABORATORIES) 27 avril 1988 * figures 1,2,5 * * abrégé * * colonne 4, ligne 1 - colonne 5, ligne 29 * * colonne 10, ligne 11 - ligne 38 *	1 2-4
A	---	---
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 095, no. 011, 26 décembre 1995 & JP 07 227332 A (HITACHI Zosen Corp), 29 août 1995, * abrégé *	1 2-4
A	---	---
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 018, no. 186 (M-1585), 30 mars 1994 & JP 05 345549 A (MATSUSHITA ELECTRIC IND CO LTD), 27 décembre 1993, * abrégé *	1 2-4
A	---	---
A	US 2 133 151 A (PAUL L. RITTENHOUSE) 11 octobre 1938 * figures 2-4 * * page 3, colonne 1, ligne 17 - page 3, colonne 2, ligne 27 *	1
A	---	---
A	DE 43 28 720 A (OPEL ADAM AG) 2 mars 1995 * figures * * revendications *	1
A	---	---
A	US 5 624 156 A (LEAL HORACIO ET AL) 29 avril 1997 * figure 1 * * abrégé * * colonne 4, ligne 16 - ligne 46 *	1
-/--		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
15 mai 1998		D'sylva, C
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2

EPO FORM 1503 03.82 (PMCI3)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	DE 23 49 425 A (AUDI NSU AUTO UNION AG) 10 avril 1975 * figures * * revendications * * page 2, alinéa 4 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		Examineur
Date d'achèvement de la recherche		15 mai 1998
		D'sylva, C
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>

2

EPO FORM 1503 03.92 (P/M/C13)